

Communiqué du 18 janvier 2010

## L'HORIZON UNIVERSITAIRE S'ASSOMBRIT

AutonomeSup a pris connaissance des **nouveaux textes régissant les concours de recrutement** des professeurs des enseignements primaires et secondaires.

Si l'équilibre des coefficients des épreuves est plus rassurant qu'on pouvait le craindre, l'architecture de ces concours et la nature de certaines épreuves appellent de sérieuses réserves. La volonté d'uniformisation (et d'économie), a limité à deux, dans toutes les disciplines, les épreuves d'admissibilité (écrit) comme d'admission (oral), contrairement aux engagements pris par le précédent Ministre de l'Education Nationale. Résultat : **alors que le but proclamé de la réforme est d'augmenter la qualification disciplinaire et professionnelle des futurs professeurs en passant d'un bac + 3 à un bac + 5, le contrôle des connaissances disciplinaires des candidats est affaibli !**

- **Certaines disciplines disparaissent, par exemple les langues** dans le CAPES de lettres modernes ou dans le concours des professeurs des écoles (à l'heure où l'on fait l'Europe et où l'on commence l'enseignement des langues dès le primaire, on supprime l'épreuve de langue au concours des futurs maîtres du primaire !).

- Ou bien, pour conserver un contrôle sur plusieurs disciplines en réduisant le nombre des épreuves, **on arrive à des absurdités ou à des épreuves soit monstrueuses soit réduites à des prétentions très limitées** : ainsi, pour le concours des professeurs des écoles, une seule épreuve écrite devra associer le français, l'histoire, la géographie et l'instruction civique. Au CAPES de lettres classiques (français, latin et grec), une seule épreuve de 5 heures regroupe la traduction d'un passage d'une des deux langues anciennes tiré d'un dossier de plusieurs pages avec une question de littérature ou de civilisation et une version de l'autre langue ! Jusqu'ici, ce CAPES comprenait à l'écrit, une version de quatre heures dans chacune des deux langues anciennes : on pouvait donner un texte cohérent suffisamment étendu pour juger la compétence des candidats. **C'est donc le sérieux des épreuves qui est mis en cause par la nouvelle organisation : le souhait affiché d'améliorer la formation des professeurs se traduit par la mise en place de concours au rabais !** Et que dire de la seconde épreuve d'oral : on y associe une épreuve sur dossier et une interrogation sur « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». Ici encore, le temps de préparation de ces deux épreuves en une (2 h.) semble insuffisant et, si dans cette association bizarre de deux domaines totalement différents, on apprécie la référence à la qualité de « fonctionnaire de l'Etat », **on est perplexe sur les possibilités de quantifier les compétences « éthiques et responsables » et très inquiet des risques de voir une telle épreuve servir de filtre idéologique pour imposer un « politiquement correct ».**

Sur la **mastérisation**, nous avons déjà dénoncé une circulaire qui prétend imposer aux universités la quadrature du cercle. **Concrètement, les universités ont le choix entre refuser d'adapter leurs masters à une circulaire inapplicable ou proposer des masters associant une initiation à la recherche à une préparation à des concours de contenu disciplinaire fortement réduit en dehors du cadre préconisé par la circulaire ministérielle (bref, violer la réforme pour pouvoir la mettre en œuvre !).**

Si l'on ajoute que, comme nous le craignons, **l'application de la loi LRU conduit dans certaines universités à de nombreux abus de pouvoir du président et de son équipe** (la situation est parfois si grave qu'elle fera bientôt l'objet d'une communication spécifique), on voit que l'horizon universitaire s'assombrit.

Michel GAY  
secrétaire général

Jean-Louis CHARLET  
président